

Dates et Lieu de Formation :

Les dates de sessions sont décidées en fonction de la date butoir du rendu du dossier à l'ASP, en prenant en compte aussi la date de l'argumentation du dossier VAE devant le jury final.

AU

Centre de Formation aux Métiers de la Santé
du Centre Hospitalier – Rue Jacques Monod – BP 609
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Directeur : Véronique AGNES

Responsable de projet : Delphine BOUCHER

Tél. : 03.21.99.32.54 Fax : 03.21.99.38.92

Mail : d.boucher@ch-boulogne.fr

<http://www.ch-boulogne.fr/cfms/ifsi-ifas/formation-continue-2>



Suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/ifsiboulognesurmer/



F
O
R
M
A
T
I
O
N
C
O
N
T
I
N
U
E

ACCOMPAGNEMENT V.A.E. AU DIPLOME D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Durée de la formation : 24 heures se déclinant sous forme de rendez-vous individuels de 2 heures, le planning est établi en début d'accompagnement.

Coût de la formation : 888 €

SIRET : 2.66.209.402.000.20

Numéro d'Agrément : 3162 P 00 2562

Numéro d'enregistrement Organisme de DPC : 2279



Conditions et Prérequis :

Toute personne ayant reçu un avis favorable à sa demande de recevabilité du livret 1 et qui doit compléter son livret 2 avant de se présenter devant le jury.

Rappel : le dossier de présentation des acquis ou livret 2 est à compléter et à transmettre à l'A.S.P. (Agence de Services et de Paiement à Limoges). Le candidat a un an pour établir ce dossier à compter de la date de notification de recevabilité.

Objectifs :

- Favoriser l'introspection professionnelle du candidat.
- Mettre en relation les expériences avec les compétences exigées dans le référentiel de certification.
- Fournir au candidat une méthode pour l'aider à explorer et mettre en valeur son expérience professionnelle.

- Donner les repères et les conseils nécessaires pour expliciter son vécu, ses expériences.
- Identifier les compétences, connaissances et ressources dont il dispose pour les mettre en valeur à l'écrit.

Méthodes :

Accompagnement à l'analyse réflexive et à l'auto-évaluation.

Intervenants :

Un même formateur de l'équipe pédagogique accompagne le candidat à la réalisation de son livret 2.

Evaluation :

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire.
- Evaluation formative sous forme de « jury blanc ».
- Suivi et proposition d'aide à distance à la demande.
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation

